



ÉDITORIAL

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars pour le second tour. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du jeudi 5 septembre 2019.

Je profite de cet éditorial pour vous faire part de ma préoccupation au sujet de notre commune. A ce jour je ne sens pas beaucoup d'intérêt des habitants sur les conséquences de ces élections pour Ouerre, alors que j'ai annoncé mon intention de ne pas m'engager pour un nouveau mandat. Sans doute ceux qui pourraient avoir l'idée de s'impliquer ont-ils des raisons compréhensibles de garder une certaine réserve, mais y en a-t-il ? Sachez d'ailleurs que pour ces élections, depuis 2014, dans les communes de moins de 1000 habitants, il faut avoir fait acte de candidature officielle pour être élu.

Si les élections n'aboutissent pas à la désignation d'une équipe municipale et d'un maire, ce sera à la Préfète de gérer la situation en désignant dans un premier temps une commission spéciale chargée de gérer les affaires courantes, puis éventuellement par la suite de fusionner notre commune avec une autre commune. Pour ma part, je ne souhaite pas que nous prenions une telle orientation sans l'avoir choisie, et cela n'a pas été le cas de notre équipe actuelle pour de multiples raisons.

On entend beaucoup dire sur les medias que les maires en ont marre. Ce n'est pas mon état d'esprit. Je l'ai déjà dit, je reste très intéressé par les affaires communales. Mais je pense que mon avancée en âge pourrait devenir un handicap pour mener les affaires de la commune.

Par contre j'ai pensé que je pourrais peut-être apporter une contribution dans la situation actuelle, en proposant aux habitants intéressés, une réunion où je pourrais apporter des informations, répondre à des questions... Mon idée est celle de proposer d'accompagner la transition si cela peut être utile, en partageant mon expérience avec des personnes intéressées.

Cette réunion aura lieu le vendredi 18 octobre à 20h30 à la salle polyvalente. Je reste à votre disposition.

Le Maire, Christian Matelet

Entretien des espaces publics

L'Assemblée Nationale a adopté, le 22 juillet 2015, une loi prévoyant l'interdiction de l'utilisation des herbicides dans les espaces publics dès le 1^{er} janvier 2017 : Etat, collectivités locales et établissements publics ne peuvent plus employer de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public.

Certains habitants s'étonnent que les espaces gravillonnés de la mairie, de l'église ou du cimetière, soient apparemment moins bien entretenus qu'avant. En fait cela demande beaucoup plus de travail pour un résultat moins satisfaisant.

Des randonnées nature

Le groupe des baliseurs communaux a terminé le balisage des 7 boucles de randonnée pédestre et a installé deux panneaux au départ des boucles à Prémont et Fontaine.



Pose du panneau à Fontaine

Chaque randonnée est détaillée sur une fiche que vous pouvez consulter ou imprimer sur le site Internet de la commune. Les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet peuvent venir chercher en Mairie la fiche de la randonnée qui les intéresse. Si lors d'une promenade vous constatez que des balises sont effacées ou qu'il est nécessaire d'en ajouter d'autres, vous pouvez le signaler à la Mairie qui en fera part aux baliseurs.

Le troisième panneau sera posé sur le parking de la salle polyvalente, après les travaux du Parc Mairie, lors de l'inauguration prévue le samedi 23 novembre 2019.

Bravo à tous et tout particulièrement à Gérard Sallaud qui a conduit cette belle réalisation !



Fibre optique à l'abonné

Le déploiement de la fibre optique dans le département prévoit une couverture totale des particuliers et des entreprises : le 100% FttH. Un réseau FTTH (de l'anglais Fiber to the Home signifiant Fibre optique jusqu'au domicile) permet l'accès à Internet à très haut débit. En effet la fibre optique se termine au domicile de l'abonné, alors qu'actuellement elle se termine dans les armoires de répartition et des fils de téléphone amènent Internet au domicile des abonnés. Le potentiel est donc considérablement augmenté avec la FttH.

Conviés à une réunion le 11 septembre dernier à ce sujet, nous avons eu des informations - Suite à un appel d'offre, ces travaux ont été confiés à SFR - Les travaux sont prévus d'aujourd'hui jusqu'en 2022 - Pour notre commune, ils auront lieu au premier semestre 2021, et mise en service au deuxième semestre 2021.

En prévision de l'implantation de la fibre, chaque logement devra avoir son adresse propre. Nous devons vérifier, et corriger éventuellement, les adresses de chaque habitation : numéro et nom de rue. Ce travail est largement avancé et nous allons contacter certains d'entre vous pour finaliser ce travail.



COLLECTE des ENCOMBRANTS

Le Service Déchets de l'Agglo de Dreux nous informe que le calendrier de la collecte des encombrants sera connu début octobre.

Dès que nous en aurons connaissance, nous informerons les habitants de la date de la collecte par mail, par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune.

Si vous n'avez pas encore donné votre adresse mail à la Mairie, envoyez la à mairie.ouerre@wanadoo.fr !

Les Vrais semblants

La troupe de théâtre de l'Amicale présentera « Une fleur sur les ruines », comédie d'Olivier Jollivet :

Dimanche 6 octobre à Thimert à 15h30
Samedi 12 octobre à Broué à 20h30
Samedi 2 nov au Cercle laïque de Dreux à 20h30



Bulletin municipal 2020

Vous avez un cliché mettant en avant notre commune, un point de vue au format portrait ?

Envoyez le en mairie par mail et faites peut être la couverture du prochain bulletin annuel !

PARC de la MAIRIE

Les travaux d'aménagement du terrain communal et du parking situé derrière la salle polyvalente, rue des sablons, débiteront le lundi 30 septembre.

L'Entreprise PARC ESPACE Chartres de St Prest interviendra pendant 5 semaines : réalisation d'un terrain de pétanque, d'une aire en gradins, d'un espace plat, réfection des allées du parking et création d'espaces verts.

LIAISONS DOUCES

Le collectif des « Usagers & Citoyens du 28 » lance une consultation sur les liaisons douces du Bassin drouais.

Vous pouvez donner votre avis (16 questions) sur le projet de création de 25 km de pistes cyclables entre les villages proches de la Gare de Marchezais-Broué reliant Houdan/Ecluzelles/Dreux.

Lien : <https://goo.gl/forms/v7v2yKySIFKjifBv1>

Peut participer à ce questionnaire, toute personne en âge d'être au collège ou moins jeune.



Une commune agréable !



Nous avons la chance de vivre dans une commune agréable, riche de paysages variés, de

nature et d'habitations que nombreux entretiennent soigneusement pour le plaisir de tous.

Régulièrement nous devons rappeler que les trottoirs, accotements, caniveaux, fossés ou buttes situés au bord des propriétés relèvent souvent du domaine public mais que, malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien devant son domicile.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en limite de leur terrain de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas la signalisation et ne gênent pas la visibilité sur la voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens : fils électriques, téléphoniques et l'éclairage public. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

Nous nous efforcerons d'alerter individuellement les habitants particulièrement concernés.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Malo BAZIN LALANDE né le 29/5/2019

Léa MAUGER née le 11/6/2019

Léana LETORT née le 3/7/2019

Nina FERNANDEZ SIERRA née le 26/7/2019

Mariages :

Myriam BELLADJOU et Benjamin CHARLOTON le 8/6/2019

Priscillia COUSIN et Antoine CARRÉ le 15/6/2019

Paula OSORIO et Kevin DECAMME le 16/6/2019

Julie RAYNAUD et Laurent MOUSSIT le 6/7/2019

Violène GUÉRINEAU et Jérôme FÉRÉ le 24/8/2019

Décès :

Michel RENSONNET le 29/5/2019

Jean-Mary SOUILLART le 17/6/2019

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue dans la Commune à

- Mme INGRAO et M. BUIDIN 7 rue de St Roch
- la famille MAUGER / COURTET 26bis rue du château à Prémont

- la famille FERNANDEZ SIERRA / DUFAU 4 rue de Chenevière à Fontaine

- Mme MORVAN et M. MARTIN 19 rue de la vallée à Mérangle.

Nous rappelons à tout nouvel arrivant, qu'il soit locataire ou propriétaire, qu'il est invité à se présenter en Mairie pour se faire connaître et pour bénéficier des prestations offertes aux habitants (Fête de Noël, Repas des aînés...).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

SEPTEMBRE

Vendredi 27 : 18h30 Accueil des Nouveaux Habitants, salle d'Ouerre

OCTOBRE

Dimanche 6 : 10h-18h Exposition peinture et photos, Club Dét.et L., salle d'Ouerre

Mercredi 16 : 10h Assemblée Générale du Club Détentes et Loisirs, salle d'Ouerre

NOVEMBRE

Lundi 11 : 9h45 Commémoration de l'armistice au cimetière

Samedi 16 : 19h Soirée Beaujolais, Club Détentes et Loisirs, salle d'Ouerre

Samedi 23 : Inauguration du Parc Mairie et des Boucles de randonnée

Dimanche 24 : 15h Spectacle « Antoine Delaunay Trio Pop », salle d'Ouerre

ANTOINE DELAUNAY TRIO POP

Pensez à réserver votre dimanche 24 novembre pour assister au spectacle musical gratuit organisé par la commune à la salle polyvalente. Le Trio d'Antoine Delaunay vous emmènera à la rencontre de la pop-rock et du jazz !!!!